



Fiche communale **SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS**
SEPTEMBRE 2023

GESTION DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS

-  Mont
Emblème paysager
-  Point de vue remarquable majeur
-  Ligne de crête majeure
(front paysager)
-  Corridor écologique
(SCOT/corridor urbain)
-  Réservoir de biodiversité
(Natura 2000, RNN, ZNIEFF I)
-  Espace Naturel Sensible
-  Cours d'eau, lac et zones
humides
-  Continuum forestier
(feuillus/conifères)
-  Espace agricole
-  Enveloppe urbaine à densifier en
priorité dans le respect du patrimoine
-  Bâti ancien (ant. 1960 / ant. 1860)
secteur de vigilance particulière
-  1960 - 1860
-  Coupure verte
-  Perception silhouette villageoise
depuis un axe routier

ACCUEIL ET MOBILITÉ

-  Domaine skiable - Front de
neige ou remontée mécanique
-  Activité lacustre (plage principale)
-  Port (plaisance / activités)
-  Itinéraire de randonnée
majeur (GR5, GRP, PDIPR)
-  Interface urbaine avec les circuits de
randonnées (centre et bourg / hameau)
-  Départ principal de randonnée
-  Géosite (Géoparc du Chablais)
-  Principaux itinéraires d'accès au
territoire à mettre en valeur
-  Carrefour stratégique
-  Gare en fonctionnement
-  Voie ferrée (tronçon en fonctionnement et
tronçon à réactiver)
-  Col routier
-  Entrée de territoire
-  Site Patrimonial Remarquable
-  Site classé ou inscrit

Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

- > Inventorier et caractériser les ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les cônes de vue en direction de ces ensembles ou éléments de paysage
- > Préserver et valoriser les espaces écologiquement sensibles
- > Maintenir les paysages ouverts et lutter contre l'enfrichement

Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

- > Préserver et valoriser les pratiques et formes agricoles traditionnelles
- > Préserver les figures « caractéristiques » et les modes de faire-valoir agricoles
- > Sensibiliser les principaux acteurs du territoire rural
- > Protéger les terres agricoles et accompagner une diversification des pratiques
- > Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole
- > Valoriser les productions agricoles locales et promouvoir leurs spécificités
- > Intégrer les nouveaux bâtiments de production agricole
- > Intégrer la notion de biodiversité dans la gestion forestière
- > Développer et diversifier la filière bois (diversification des productions)

Améliorer la qualité des franges urbaines et accompagner la mutation du territoire

- > Favoriser des espaces agricoles de transition entre tissu urbain et grandes espaces agricoles
- > Limiter le développement linéaire en entrée de ville
- > Adapter le développement urbain en fonction du type de villes/villages
- > Accompagner la mutation/densification dans les secteurs les plus denses par la trame éco-paysagère
- > Conserver le caractère rural
- > Conserver la structure en villages-hameaux
- > Valoriser les centres bourgs et hameaux historiques par la qualité du traitement de leurs espaces publics et de leurs abords
- > Amorcer une dynamique de requalification des quartiers pavillonnaires existants

Veiller à la qualité des constructions et leurs abords (implantation – orientation – limite) et intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

- > Assurer une qualité paysagère et urbaine aux nouveaux secteurs d'habitat
- > Assurer une qualité architecturale aux nouveaux secteurs bâtis
- > Amorcer la requalification des zones d'activités existantes

Adapter le territoire aux enjeux de demain (transition énergétique, ZAN...)

- > Intégrer les paysages de la transition énergétique
- > Valoriser la Trame Verte et Bleue et lutter contre la fragmentation du territoire et la perte de biodiversité

Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine

- > Améliorer l'intégration paysagère des installations touristiques existantes et à venir
- > Valoriser les ensembles et sites paysagers emblématiques à l'échelle du PAH
- > Poursuivre la mise en valeur des sites remarquables et des parcours de découverte

Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire

- > Préserver, valoriser le vocabulaire patrimonial lié aux routes
- > Développer une approche paysagère dans l'aménagement des routes et promouvoir certains itinéraires de découverte
- > Valoriser les itinéraires de découverte du territoire
- > Mettre en place des itinéraires de découverte thématiques du territoire PAH
- > Valoriser les modes de découverte liés aux anciennes voies ferrées
- > Préserver et valoriser les points de vue depuis ces axes de déplacement
- > Développer un maillage de déplacement doux en lien avec les centres vill(ag)es

Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes, voie ferrée...) du territoire

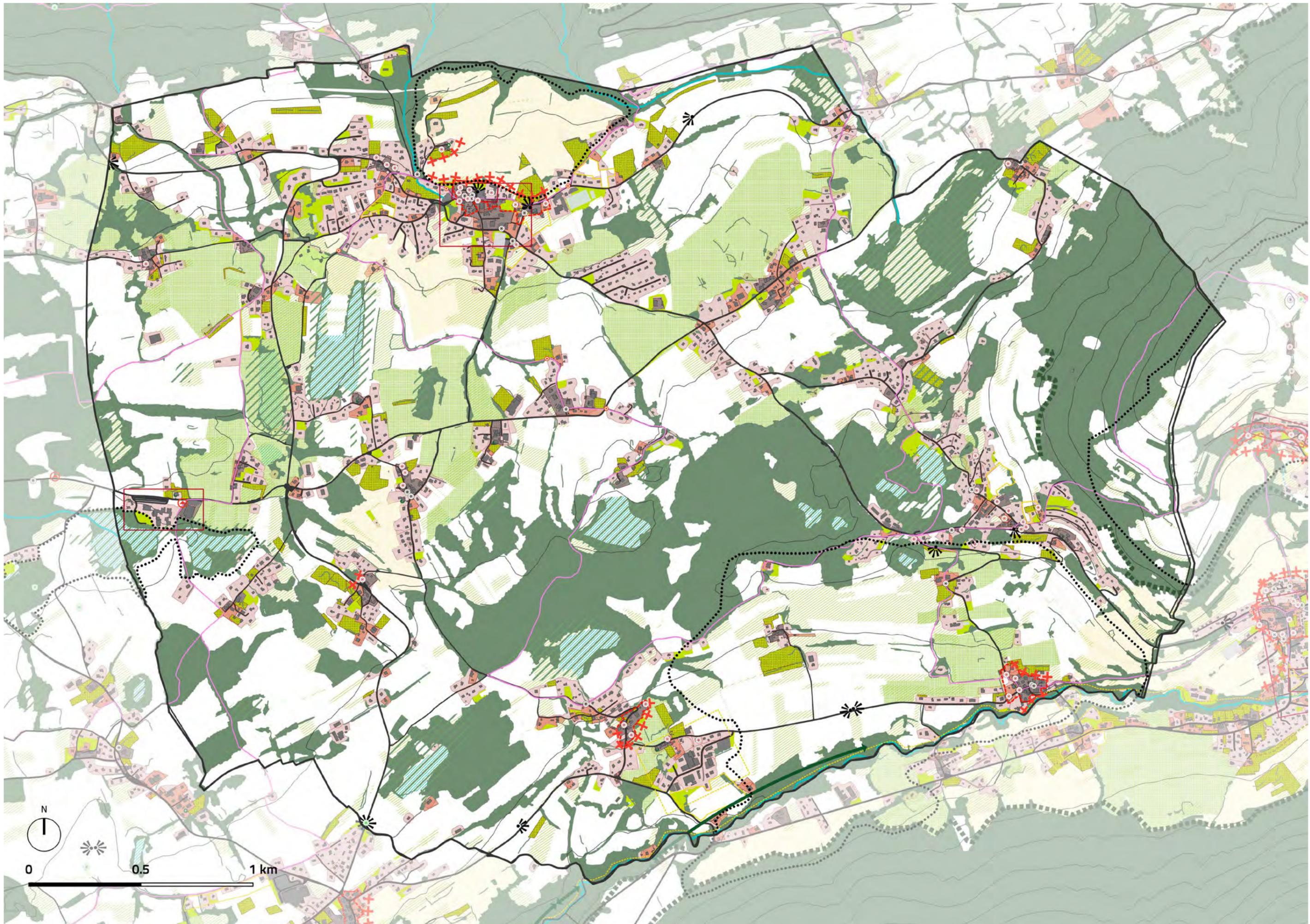
- > Gérer le paysage des routes et la sécurisation routière en lien avec un vocabulaire d'aménagement adapté à la qualité des sites et espaces traversés
- > Accompagner, structurer et renforcer la transition mode doux et transport en commun du territoire
- > Valoriser les gares et voies ferrées, existantes et en projet, comme vecteur de découverte du territoire
- > Assurer une qualité urbaine et paysagère aux zones d'activités et zones commerciales
- > Maîtriser l'implantation des panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes

Reconquérir et valoriser les espaces publics

- > Apaiser, valoriser les traversées de villages et bourgs
- > Améliorer la gestion du stationnement à l'échelle des bourgs et villages
- > Valoriser le maillage mode doux
- > Préserver et valoriser le petit patrimoine en lien avec les espaces publics

Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux

- > Privilégier les ressources et matériaux locaux, pour les constructions, les bâtiments, les espaces publics...
- > Garantir la transmission des savoir-faire



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification éviter ou encadrer strictement :

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêt identifiés :

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 site paysager

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion

 Secteur de projet ciblé par la commune

 Projet de cheminement piéton

 Secteur de développement ciblé par la commune (OAP)

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Assurer un aménagement de qualité des départs de randonnée (accueil, stationnement, signalétique, ...)

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

 Espace naturel remarquable (ZNIEFF type1, Natura 2000)

 Lutter contre l'enrichissement afin de maintenir les paysages ouverts

 Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

Occupation du sol :

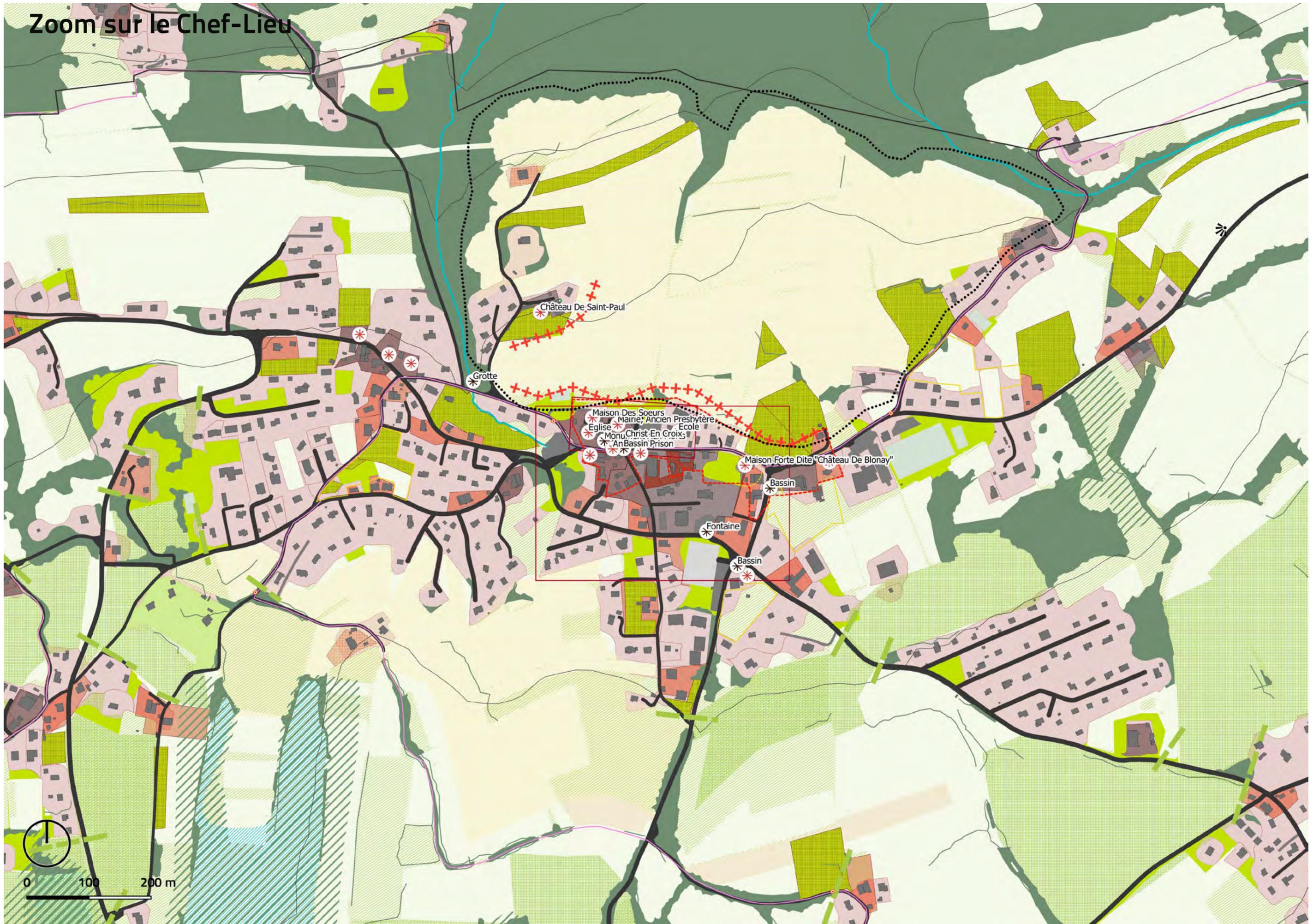
 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Boisements

Zoom sur le Chef-Lieu



2 Schéma communal ST-PAUL-EN-CHABLAIS

Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification à éviter ou encadrer strictement :

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion

 Secteur de projet ciblé par la commune

 Projet de cheminement piéton

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

Occupation du sol :

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

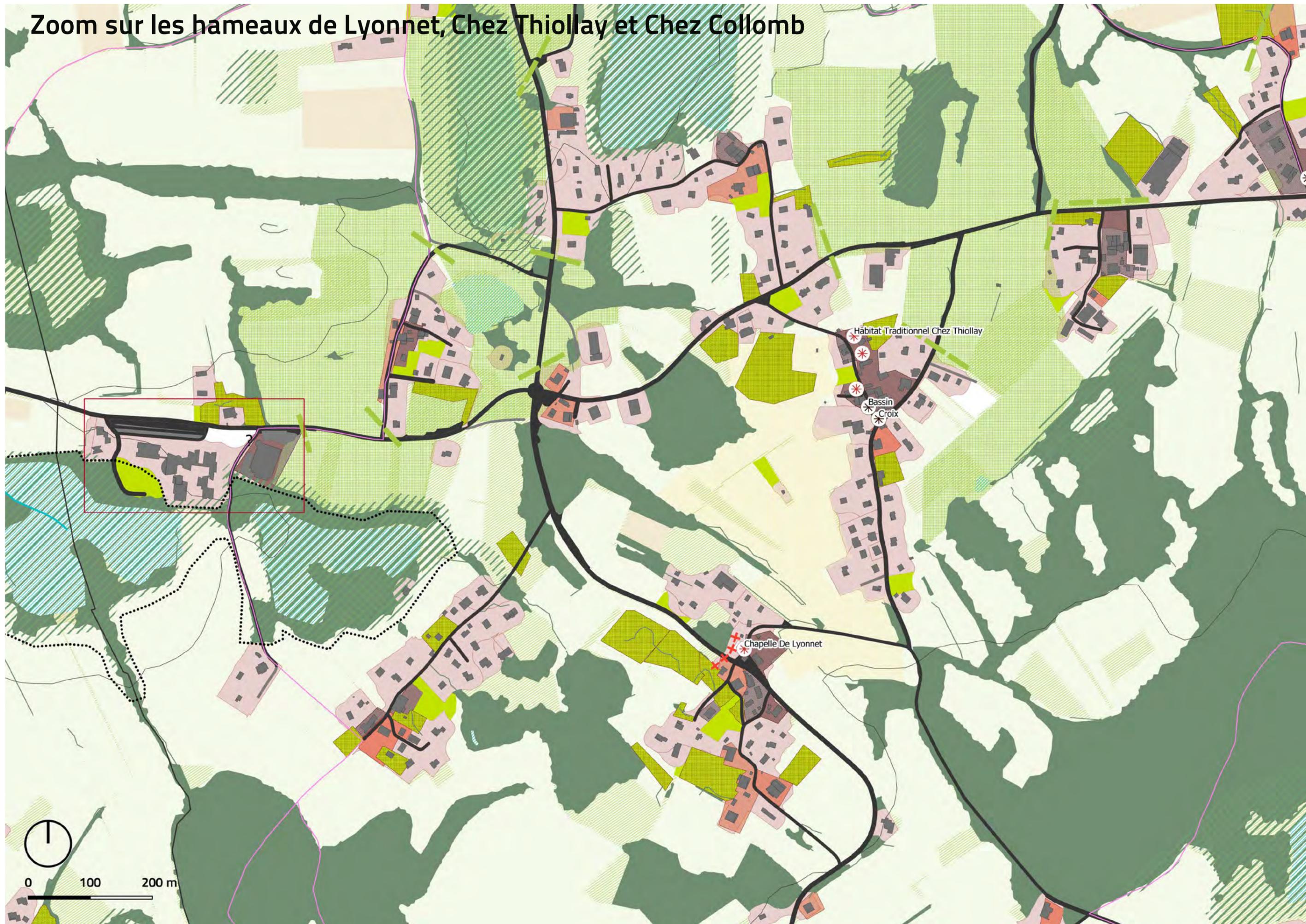
 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

 Cultures

Zoom sur les hameaux de Lyonnet, Chez Thiollay et Chez Collomb



2 Schéma communal ST-PAUL-EN-CHABLAIS

Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification éviter ou encadrer strictement :

-  Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

-  architecture d'intérêt patrimonial
-  petit patrimoine

-  Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)
-  Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
-  Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation
-  Préserver les vergers, figure caractéristique du paysage
-  Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine
-  Valoriser les sites paysagers
-  Améliorer la qualité des espaces publics stratégiques : proposition d'un périmètre de réflexion

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

-  Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager
-  Assurer un aménagement de qualité des départs de randonnée (accueil, stationnement, signalétique, ...)

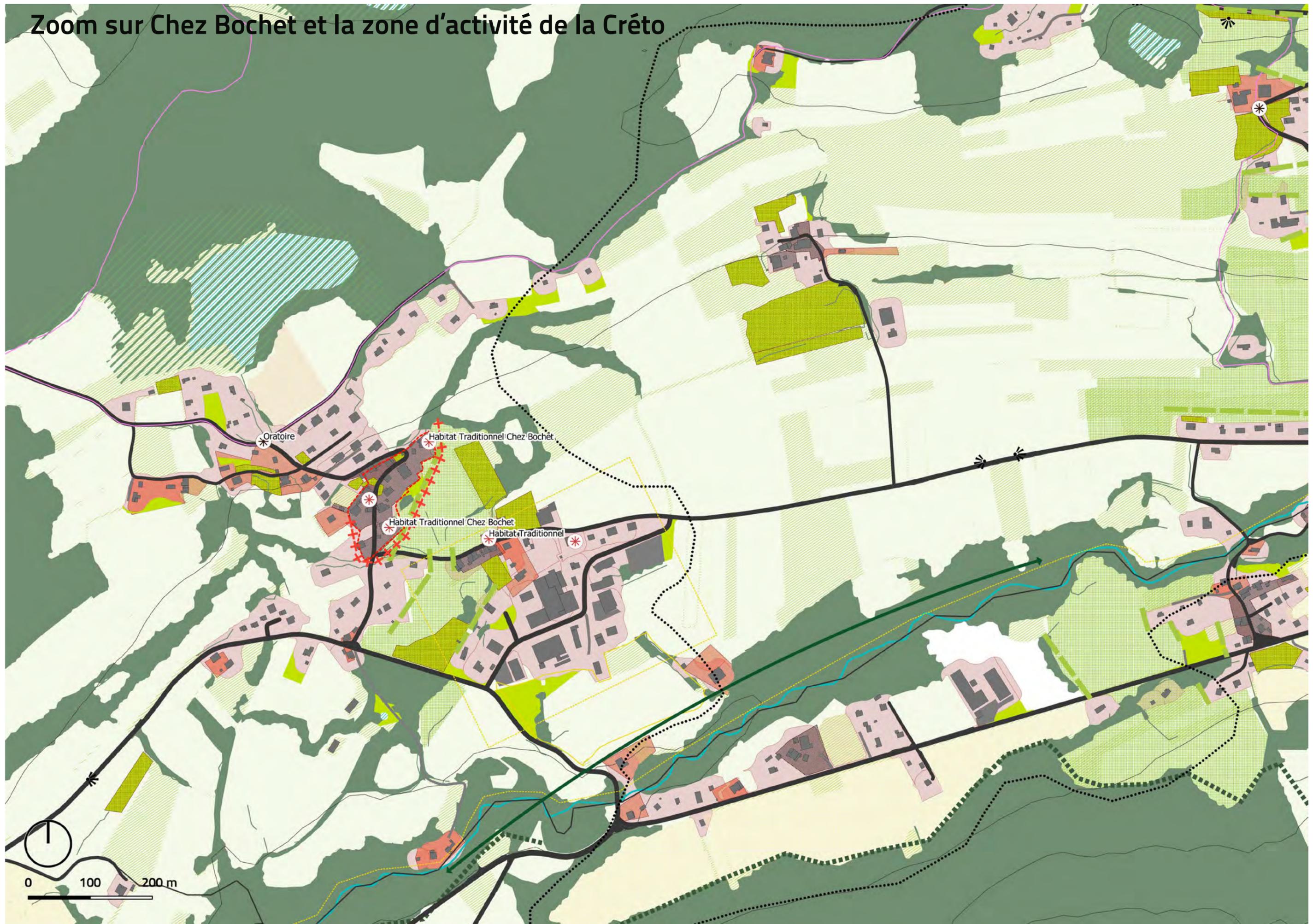
Enjeux agricoles et écologiques

-  Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension
- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :
-  Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)
 -  Exploitation agricole

Occupation du sol :

-  Bâtiment
-  Enveloppe urbaine antérieure à 1860
-  Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)
-  Enveloppe urbaine post 1960
-  Prairies et alpages
-  Cultures
-  Boisements

Zoom sur Chez Bochet et la zone d'activité de la Créto



Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification éviter ou encadrer strictement :

 Secteur d'intérêt patrimonial, architectural et urbain à préserver et valoriser, réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 Préserver strictement les franges patrimoniales (implantation bâtie, façade, ceintures jardinées)

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

 Secteur de projet ciblé par la commune

 Projet de cheminement piéton

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

 Lutter contre l'enfrichement afin de maintenir les paysages ouverts

 Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension

 Lutter contre la fragmentation du territoire en maintenant les corridors écologiques identifiés par le SCOT

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

Occupation du sol :

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

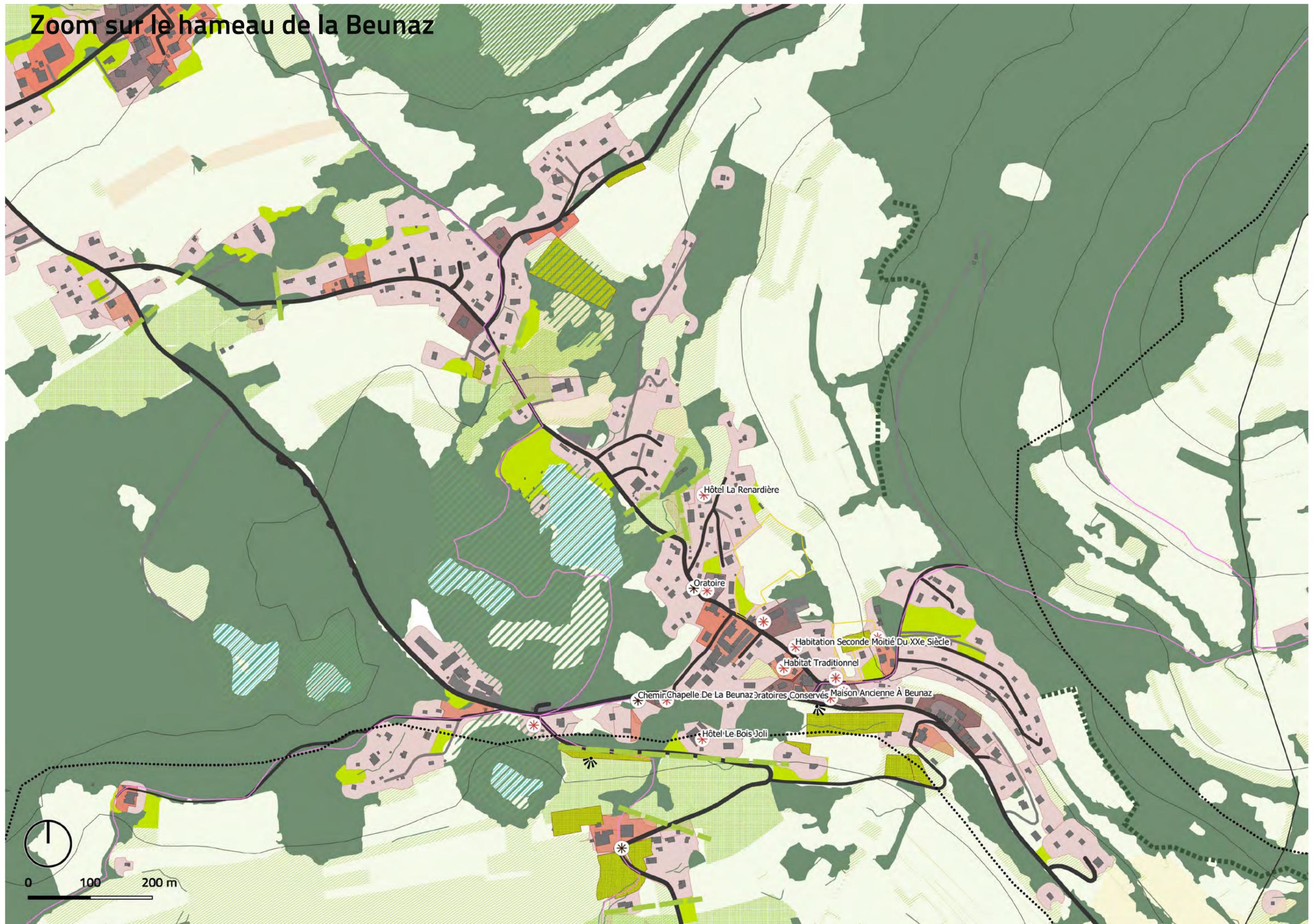
 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

 Cultures

 Boisements

Zoom sur le hameau de la Beunaz



2 Schéma communal ST-PAUL-EN-CHABLAIS

Enjeux urbains et paysagers

Secteur à la sensibilité urbaine et paysagère forte : densification éviter ou encadrer strictement :

 Enveloppe urbaine historique (antérieure à 1860)

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

Préserver et valoriser les sites d'intérêts identifiés :

 architecture d'intérêt patrimonial

 petit patrimoine

 Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés

 Maintenir des coupures vertes structurantes au sein de la trame bâtie

 et définir et dessiner des limites strictes à l'urbanisation

 Préserver les jardins et espaces libres au sein de la trame urbaine

 Valoriser les sites paysagers

Enjeux d'accueil et de découverte du territoire

 Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt paysager

 Veiller à la qualité des espaces perçus depuis les points de vue majeurs

Enjeux agricoles et écologiques

 Lutter contre l'enrichissement afin de maintenir les paysages ouverts

 Soutenir la diversification des forêts (usages, biodiversité, filière bois...) et contrôler leur extension

Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole :

 Espace agricole potentiellement fragile (espace à vocation agricole non référencé au RPG agricole)

 Exploitation agricole

Occupation du sol :

 Bâtiment

 Enveloppe urbaine antérieure à 1860

 Enveloppe urbaine ancienne (1860 à 1960)

 Enveloppe urbaine post 1960

 Prairies et alpages

 Cultures

 Boisements

Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques

Paysage de belle campagne, campagne accueillante et jardinée (pâtures, prés vergers, bocage lâche, ponctués de hameaux habités) avec en fond la Dent D'Oche. Archétype du paysage du Chablais.

■ Identification des contours / délimitations

Sélection de niveau 1 : *Chef-Lieu ; Chez Bochet*

Sélection de niveau 2 : *les Faverges ; Chez Thiollay et La Beunaz : attentions aux nouvelles constructions*

■ Conservation ou mise en place de « césures » paysagères

> Inconstructibilité

> Maintien des transparences : pas de clôtures (ou seulement clôture agricole de type piquets bois) ou plantations en bouquets n'occultant pas la vue.

> Césures entre les hameaux encore préservées mais développement pavillonnaire important. Vigilance forte de la collectivité pour des limites poreuses (visuelle et physique, absence de clôture haute, haie libre plutôt que taillée sur 3 faces etc.), effort à maintenir et à accompagner d'outils (règlementaires, pédagogiques etc.).

> Organiser un développement cohérent, vigilance à avoir sur la formation de continuums urbains entre les hameaux (*exemple : chef-lieu, Poëse, Passaguay*)

■ Valorisation des silhouettes

> Dégagements des vues majeures

> Nombreux espaces remarquables sur le plan environnemental et paysager : *zones humides du Plateau de Gavot (aménagées et valorisées : Marais du Maravant), point de vue (Forchez le long de la D21 ouverture visuelle sur la Dent d'Oche qui fait suite à une séquence forestière au-dessus du littoral, parking et prairie sous le village vue panoramique sur le lac, la Beunaz/la Gottetaz vue sur la vallée de l'Ugine et la Dent d'Oche, route de Saint-Paul vue sur la silhouette villageoise etc.)*

> Echelle et morphologie des nouvelles constructions

> Enjeu sur le traitement des franges urbaines, renforcé par les nombreuses extensions contemporaines. Nombreux vergers/pré-vergers maintenus, associés à un effort de la commune pour la préservation et valorisation de ces motifs paysagers. Conforter ces motifs paysagers qui permettent le traitement de franges.

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

+ Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.1 Préserver et valoriser les structures urbaines/paysagères des chefs-lieux et hameaux historiques

1.2 Améliorer la qualité des franges urbaines et tendre vers l'objectif ZAN

1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels

3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage

3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

5.2 Valoriser la trame verte et bleue du territoire et les bénéfices associés

+ Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Entretien des alpages et des terres agricoles

Maintenir espaces de respiration / espaces agricoles au cœur du tissu ancien/urbain

■ Identification des clos jardinés, des vergers

> Maintien de ces espaces agricoles en surface non constructible

> Inventaire des vergers réalisé il y a 7/8 ans à mettre à jour (à l'échelle de la CCPEVA)

> Encourager la diversité agricole (polyculture, contrat leader, plantation de 76 arbres dans un verger communal)

■ Valorisation du petit patrimoine d'accompagnement : murs, bassins,

> Identifier et recenser ces éléments de petit patrimoine

Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

+ Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.2bis Accompagner la mutation du territoire et tendre vers l'objectif ZAN

1.3 Maintenir des espaces de respiration / espaces agricoles au cœur des tissus anciens

+ Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Formes et palette végétales
- Espaces publics des hameaux
- Usages et occupations de l'espace public
- Soutènements
- Limites et clôtures

Valoriser les cheminements communaux et points de vue

- **Élaboration de parcours de découverte du patrimoine**
 - > Mise à jour et mise en cohérence de la signalétique
- **Retrouver les chemins anciens de liaison entre les hameaux**
 - > Se référer aux cadastres anciens pour retrouver les emplacements des chemins anciens
- **Amélioration de l'offre de stationnement en lien avec la découverte des sites**
 - > Aires de stationnement à proximité des départs de randonnées, surfréquentées : à développer, en cohérence avec les autres communes du plateau
- **Amélioration du partage des espaces**
 - > Mise en place d'une pédagogie auprès des promeneurs pour le respect des terres agricoles et du travail des agriculteurs : à développer à l'échelle de la CCPEVA

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 2/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

- + **Actions & outils :**
 - Axe 3 : pérenniser et valoriser les paysages agricoles et naturels**
 - 3.1 Valoriser la gestion de l'espace agricole et forestier, socle du paysage
 - 3.2 Préserver et valoriser les grands paysages naturels emblématiques

- Axe 4 : diversifier et enrichir les paysages touristiques et de découverte**
 - 4.1 Développer un accueil touristique fondé sur la qualité du cadre de vie et le patrimoine
 - 4.2 Améliorer et valoriser les axes de déplacement et modes de découverte du territoire

- + **Cahiers illustrés de références et préconisations :**

- Usages et occupation de l'espace public et de la voirie
- Routes et espaces d'accueil

Maintenir et améliorer la qualité des espaces publics

- **Sélectionner les espaces publics majeurs**
 - Chef-lieu parvis mairie / abords église / maison des sœurs / école (attention au bitume, parking et intégration des équipements sportifs)*
 - Rue de Blonay : traversée de village*
- **(Re)-composition des espaces :**
 - > Cohérence de chaque espace : composition globale
 - > Intégration/valorisation des attributs de ces espaces : édifice patrimonial, croix, lavoir, oratoire, arbres, murs clôtures, etc.
 - > Intégration mesurée du mobilier urbain et de la signalétique
 - > Attention aux arrières de bâtiments et au positionnement des équipements sportifs (en particulier cône de vue sous l'église/mairie). City-stade à intégrer par un jeu d'alignements d'arbres
- **Traitement des revêtements :**
 - > Diminution des revêtements imperméables (bitume)
 - > Traitement plus qualitatif sur sections « patrimoniales » : déjà engagé avec les pavés et le travail de composition du parvis de l'église et de la mairie
 - > Conservation et mise en valeur des calades
 - > Bandes plantées ou pavées en pied de façade

Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

- + **Actions & outils :**
 - Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités**
 - 1.4 Reconquérir et valoriser les espaces publics / améliorer la qualité des espaces publics et valoriser la place du piéton

- Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité**
 - 2.1 Améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

- + **Cahiers illustrés de références et préconisations :**

- Usages et occupations de l'espace public et de la voirie
- Espaces publics des hameaux
- Traitement de sol et matériaux
- Formes et palette végétales
- Rez-de-chaussée d'activités

Valoriser le patrimoine architectural majeur

■ Identification du patrimoine majeur

- > Patrimoine religieux
- > Patrimoine public
- > Fermes type plateau de Gavot et éléments du patrimoine rural
- > « petit patrimoine »

■ Réaffecter le patrimoine

- > Quelques édifices « abandonnés » : nouveaux usages à trouver. (ex. grandes fermes, bâtiments agricoles ...)
- > Identifier les édifices en attente de réaffectation (base de données collaborative à constituer)

■ Restauration qualitative

- > Préserver les ouvrages existants de qualité : enduits anciens, décors peints, bardages et rives, menuiseries et ferronneries anciennes, couvertures en ardoise de Châtel, ...
- > Respecter la typologie des édifices et les compositions de façade lors des transformations : ordonnancement par niveaux, proportion et répartition des percements, ...
- > Privilégier les matériaux naturels et locaux : chaux naturelle, pierres, bois, fer, ...
- > S'inspirer du patrimoine environnant
- > Proscrire les menuiseries PVC, les volets roulants en saillie

■ Présentation et qualité des abords du patrimoine identifié

- > Libérer les abords immédiats de ce qui pourrait entraver la mise en valeur (mobilier urbain, ouvrages techniques, encombrements privés...)
- > Aménager sobrement les abords pour révéler l'élément patrimonial.

■ Réhabilitation énergétique

- > Identifier au préalable les qualités patrimoniales à ne pas altérer (parements, modénatures, ouvrages de second oeuvre ..) et les qualités intrinsèques énergétiques (orientations, matériaux, inertie, ventilations, ...)
- > Proposer bouquet de travaux adaptés au patrimoine et aux qualités des édifices
- > Intégrer l'isolation à l'intérieur des volumes existants pour limiter son impact

Priorité 2/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 1/2



Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

- 1.5 Valoriser le patrimoine architectural
- 1.6 Valoriser les matériaux et savoir-faire locaux



Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Réaffectation des édifices abandonnés
- Développement durable et performance énergétique
- Éléments de second oeuvre
- Conduite de projet
- Limites et clôtures

Intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

■ Intégrer les constructions à la pente

- > Tirer parti de la pente sans recourir aux enrochements
- > Privilégier les murs de soutènement
- > Limiter les déblais/remblais, notamment sur les voies d'accès.

■ Concevoir des volumes simples, dans l'esprit de l'existant

- > Echelle et morphologie en relation avec l'environnement bâti
- > Eviter les volumes complexes
- > Toitures à deux pans, simples
- > Soubassements maçonnés
- > Sobriété des ouvrages menuisés : galeries, garde-corps, débords de toiture, etc.
- > Teintes générales en accord avec l'existant : toitures, enduits, bardages et bois.

■ Limiter le recours aux clôtures, sinon exiger un projet de clôture dessiné et qualitatif

- > Murets, particulièrement en cœur de hameaux ou chef-lieu
- > Murets bas
- > Grillages légers, accompagnement végétal
- > Mise en cohérence avec l'environnement

■ Accompagner la densification dans les hameaux et centre-ancien

Formes urbaines cohérente avec l'environnement urbain (implantation, volumétrie, ouvertures, matériaux...)
Intégration des problématiques de gestion des stationnements dans des espaces contraints

■ Valoriser / qualifier les paysages d'activités

- > Requalifier les secteurs commerciaux et artisanaux en entrée de ville : qualité de traitement des circulations, rénovation des bâtiments, traitement des espaces publics, traitement des limites....

Priorité 3/3

- Échelle de l'enjeu 1/2
- Nécessité au regard de l'état actuel 2/2
- Polyvalence de l'action 2/2

+ Actions & outils :

Axe 1 : préserver et adapter les paysages habités

1.7 veiller à la qualité des constructions et de leurs abords (implantation – orientation – limites) / intégrer les nouvelles constructions au contexte urbain et paysager

Axe 2 : adoucir les paysages d'activités et de mobilité

2.1 améliorer et valoriser les infrastructures (zones d'activités, routes...) du territoire

Axe 5 : adapter le territoire aux enjeux de demain

5.1 Transition énergétique et mobilités actives

+ Cahiers illustrés de références et préconisations :

- Petits collectifs et hameaux historiques
- Conduite de projet
- Soutènements
- Limites et clôtures
- Développement durable et performance énergétique
- Bâtiments agricoles

2 Schéma communal

Analyse du document d'urbanisme actuel

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BÂTI	CRÉATION ARCHITECTURALE
Saint-Paul-en-Chablais PLU approuvé en 2016 (Auteurs Epode) Loi Montagne	Préservation des grands équilibres entre développement urbain, espaces agricoles et espaces naturels Maintien de la diversité des milieux naturels Préservation des vues et perspectives paysagères (diversité et qualité des paysages)	Développement équilibré de l'urbanisation Maîtrise de l'étalement urbain Limitation de l'habitat diffus	Valorisation des éléments emblématiques de la commune	Expression d'une architecture contemporaine possible dans la partie Nord de la commune
Un PLU assez récent, mais une traduction réglementaire qui ne reflète pas suffisamment les ambitions de recentrage de l'urbanisation et de modération de la consommation foncière, 7 OAP sectorielles Des bâtiments patrimoniaux et des éléments végétaux (haies, zones humides) repérés à protéger ; Des secteurs naturels et paysagers à préserver, des trames de protection				